SECTION INTERNE › TR

Titres-Restaurant - Demande d'ID Automate

Mis à jour le 27/11/2026



Vous avez obtenu votre agrément CNTR alors vous pouvez nous solliciter pour demande d'ID Conecs Automate spécifique (TPA que l'on distingue de l'ID TPE) pour cela remplissez le document en ligne ICI ou en scannant le QR ci-dessous :



Si vous n'êtes pas encore agréé par la CNTR pour encaisser les tickets restaurant alors contactez les pour les démarches.

Rappel: Le préalable à toute ouverture de flux c'est de posséder un agrément CNTR, pour le flux Conecs c'est d'intégrer dans la base Nayax l'id Conecs spécifique automate (TPA) pour le flux bancaire c'est de transmettre aux émetteurs concernés les identifiants marchant de Nayax et de l'entité concernée, contacter support@gti.eu pour les obtenir.

Pour demander un agrément il faut consituer un dossier auprès de la CNTR (https://www.cntr.fr/) en joignant à celui-ci l'attestation du type de TPA (Terminal de Paiement Automate) que vous exploitez (doc téléchargeable https://wiki.gti.eu/guide/cntr-attestation-nayax).